

Un décret du 25 décembre 1912 a autorisé l'insertion dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

**FINANCES**

ROUBAIX  
rue d'Inkermaan, 73, et rue Neuve du Fontenois, au théâtre.

**VENTE**

par suite de la suspension de paiement...

M. Alfred ROUSSEL, commissaire, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à la vente de M. Pannier, au Tribunal de commerce, aux fins de la dite cessation de paiements.

**MOBILIER**

En acajou, cerisier et noyer  
VINS  
Lits, literies, linge de table et de chambres, pendules, tapis de pieds comptoir, étagères, banquettes, glaces, tables partitionnés de musique etc.

Le mercredi 27 mars 1913, 9 heures du matin et 2 heures de relevée.

M. Alfred ROUSSEL, commissaire, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à la vente de M. Pannier, au Tribunal de commerce, aux fins de la dite cessation de paiements.

**MOBILIER**

En acajou, cerisier et noyer  
VINS  
Lits, literies, linge de table et de chambres, pendules, tapis de pieds comptoir, étagères, banquettes, glaces, tables partitionnés de musique etc.

Le mercredi 27 mars 1913, 9 heures du matin et 2 heures de relevée.

M. Alfred ROUSSEL, commissaire, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à la vente de M. Pannier, au Tribunal de commerce, aux fins de la dite cessation de paiements.

**MOBILIER**

En acajou, cerisier et noyer  
VINS  
Lits, literies, linge de table et de chambres, pendules, tapis de pieds comptoir, étagères, banquettes, glaces, tables partitionnés de musique etc.

Le mercredi 27 mars 1913, 9 heures du matin et 2 heures de relevée.

M. Alfred ROUSSEL, commissaire, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à la vente de M. Pannier, au Tribunal de commerce, aux fins de la dite cessation de paiements.

**MOBILIER**

En acajou, cerisier et noyer  
VINS  
Lits, literies, linge de table et de chambres, pendules, tapis de pieds comptoir, étagères, banquettes, glaces, tables partitionnés de musique etc.

Le mercredi 27 mars 1913, 9 heures du matin et 2 heures de relevée.

M. Alfred ROUSSEL, commissaire, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à la vente de M. Pannier, au Tribunal de commerce, aux fins de la dite cessation de paiements.

**MOBILIER**

En acajou, cerisier et noyer  
VINS  
Lits, literies, linge de table et de chambres, pendules, tapis de pieds comptoir, étagères, banquettes, glaces, tables partitionnés de musique etc.

Le mercredi 27 mars 1913, 9 heures du matin et 2 heures de relevée.

**NOTE**

**SUR UN PROJET D'ACHEVEMENT DE LA GRANDE-PLACE**

**DE LA VILLE DE ROUBAIX**

On se rappelle, sans doute, les projets élaborés en 1868-69 par MM. Godey, Prouvot et Jouvin, Dupire.

Etant donnée, comme point de départ, la nécessité de conserver l'édifice municipal actuel, M. Godey et MM. Prouvot et Jouvin adoptèrent pour la place une forme oblongue dont le plus grand côté, faisant face à l'église St-Martin, devenait l'alignement d'édifices importants : la mairie actuelle, l'hôtel de ville, le tribunal de commerce ou le théâtre.

Nous n'avons pas cru, que cette disposition, qui plaçait les constructions sur un sol plus bas que celui de l'église, put être favorable à l'aspect monumental de la place et des édifices eux-mêmes, et nous avons remarqué que la Halle couverte, forcément rejetée au second plan, outre que son installation donnerait lieu à des expropriations assez importantes (nos 12, 14 et 16, rue du Château, nos 7, 9, 11, 13, 15, rue Neuve), que la Halle, disons-nous, se trouverait isolée au milieu de rues et séparée du marché découvert que l'usage a établi sur la place même.

Nous avons pensé que MM. Dupire, en groupant sur le côté ouest l'Hôtel de Ville et le tribunal de commerce, reliés à la Mairie actuelle, avançaient une idée à la fois pratique et sensée. (Voir le Journal de Roubaix, du 20 janvier 1869).

Nos deux dessins perspectifs et notre plan font voir que nous avons accepté cette idée comme programme en cherchant à la développer.

Elle nous a permis de distribuer sur un terrain, relativement peu étendu, les divers services de la municipalité, de laisser à la place tout le développement dont elle est susceptible (nous lui donnons 1800 environ de plus que M. Godey), de la livrer toute entière à la circulation et au marché découvert en y indiquant aucune subdivision, en n'y plaçant aucun monument mais seulement des refuges et de larges trottoirs au pourtour. Ces trottoirs offriraient aux piétons une voie facile et un lieu de promenade qui manque en core, en effet, à la ville.

Le marché découvert est mis en communication directe, immédiate avec la Halle : celle-ci nous semble y gagner singulièrement au point de vue de l'aération et de la circulation. Nous proposons de disposer sur sa face principale des magasins, afin de la décorer et de procurer à la ville un revenu de nature à alléger la dépense.

Cherchant à réduire autant que possible les expropriations (nos 12, rue du Château, nos 7, 9, 11, 13, 15, rue Neuve) nous conservons sur leur terrain l'Hôtel de la Pompiers au plus grand partie des bâtiments annexes de la mairie, qui peuvent être utilisés pour divers services publics.

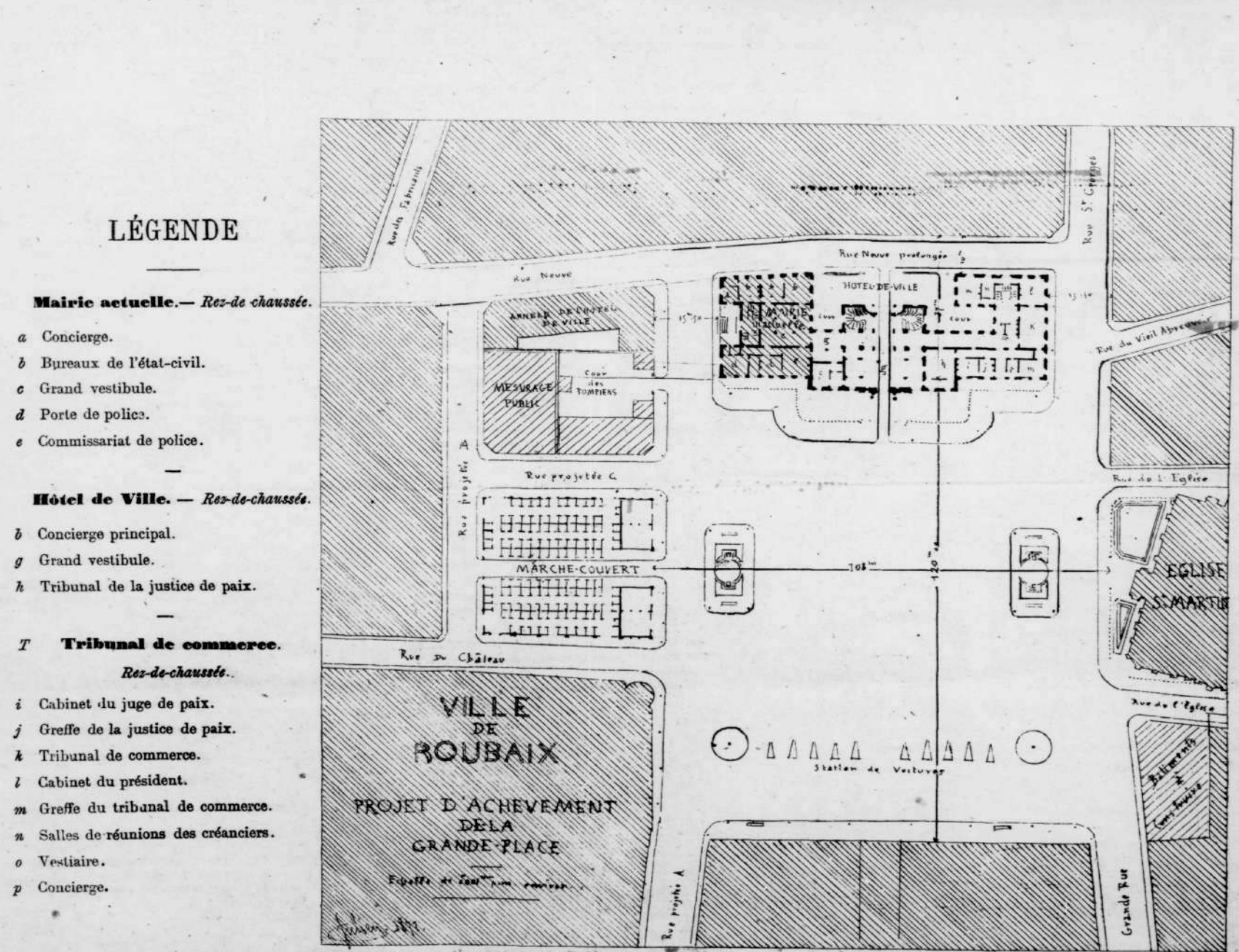
Les nos 25 et 27, aux deux extrémités de l'alignement de la nouvelle Halle, à l'Est, nous proposons de nos confrères, de réserver à ce quartier Sainte-Élisabeth, qui, par sa situation, complètent les débouchés de la place, deux angles de la place, de larges trottoirs en rapport avec ses dimensions.

Par la disposition des cours intérieures de l'hôtel de ville, nous cherchons à rendre aussi avantageuse que possible la situation des habitants de la rue Neuve jusqu'à la rue Saint-Georges.

Mémoires sous le théâtre qui serait peut-être bien près de l'église, et qui, d'ailleurs, nous paraît plus particulièrement le soir, d'être un lieu où l'on se promène, que l'on trouve dans le voisinage de la belle avenue destinée à rendre la place de canal.

Chercher à tirer le meilleur parti possible du magnifique emplacement, en essayant de donner à la place une disposition à la fois monumentale et pratique, voilà l'objet d'une des premières préoccupations de nos confrères. Nous nous flattons de l'avoir atteint, nous espérons que notre effort pour rendre méritoire d'un jugement sérieux par les faits et par l'administration municipale de Roubaix.

Jourdain  
Architecte attaché aux travaux de la ville de Paris,  
Et, rue St-André des Arts.



**LÉGENDE**

- Mairie actuelle. — Rez-de-chaussée.**
- a Conciergerie.
  - b Bureaux de l'état-civil.
  - c Grand vestibule.
  - d Porte de police.
  - e Commissariat de police.
- Hôtel de Ville. — Rez-de-chaussée.**
- f Conciergerie principale.
  - g Grand vestibule.
  - h Tribunal de la justice de paix.
- Tribunal de commerce. — Rez-de-chaussée.**
- i Cabinet du juge de paix.
  - j Greffe de la justice de paix.
  - k Tribunal de commerce.
  - l Cabinet du président.
  - m Greffe du tribunal de commerce.
  - n Salles de réunions des créanciers.
  - o Vestiaire.
  - p Conciergerie.